

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M BONNIOT FRANCK
68 BD JEAN ROSTAND
45800 ST JEAN DE BRAYE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0950083242360

Référence du document : 22 B3 2004241 96
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
68 BD JEAN ROSTAND
45800 ST JEAN DE BRAYE

Numéro FIP 450 30 51 9176837789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 09/05/2022

Somme qui vous est remboursée

188,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 20 630
Nombre de parts : 1.25

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Salaires.....		28389		
Heures supplémentaires non exonérées.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		28389		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 4720		
Salaires, pensions, rentes nets.....		23669		23669
Revenu brut global.....				23669
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰			Montant déclaré	Montant retenu
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶			3455	3455
Total des charges déduites ¹¹.....				- 3455
Revenu imposable.....				20214
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				818
Décote.....				- 420
Impôt avant réductions d'impôt.....				398
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵			Montant déclaré	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1	1	
Montant de la réduction d'impôt.....				77
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 77
<hr/>				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				321
<hr/>				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				321
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....				- 509
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....				- 188
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....				188
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
<hr/>				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				20630
Revenus exonérés			Déclar. 1	
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

Heures supplémentaires.....	Déclarées	416	
Heures supplémentaires.....	Nettes	416	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :			
Plafond total de 2020.....	Déclar. 1	16062	Enfant(1) 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+	4052	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+	4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+	4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	=	16253	= 8228



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ORLEANS-COLIGNY
SAID ORLEANS-COLIGNY
131 FAUBOURG BANNIER
45042 ORLEANS CEDEX 1

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 18 25 519 645 250
Déclarant 2 (C) : 18 01 988 386 030
Référence de l'avis : 22 45 A086609 85
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

61 RTE DE PITHIVIERS

45450 INGRANNES

Numéro FIP : 450 24 04 2300717789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 45055

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP ORLEANS-COLIGNY
SAID ORLEANS-COLIGNY
131 FAUBOURG BANNIER
CS 54211
45042 ORLEANS CEDEX 1

VASSEUR DURAND MORGANE
OU VASSEUR DURAND ANNICK
61 RTE DE PITHIVIERS
45450 INGRANNES

Somme qui vous est remboursée

70,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

**Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1080 7004 112X XXXX XXX5 823
Identifiant de la banque : CCBPFRPPDJN
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 51 976

Nombre de parts : 3,25

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 18 25 519 645 250

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : VASSEUR

Déclarant 2 - Nom de naissance : DURAND

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
		2		3,25
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 33075	Déclar. 2 25579	Enfant(1) 607
Heures supplémentaires non exonérées.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		33075	25579	607
Déduction 10% ou frais réels.....		- 5387	- 4174	
Déduction minimale.....				- 448
Pensions alimentaires perçues.....				3455
Abattement spécial de 10%.....				- 400
Salaires, pensions, rentes nets.....		27688	21405	3214
Revenu brut global.....				52307
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰				
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...			Montant déclaré 1440	Montant retenu 1440
Versements épargne retraite déclarant 1.....			2193	2193
Total des charges déduites¹¹.....				- 3633
Revenu imposable.....				48674
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1699
Décote.....				- 538
Impôt avant réductions d'impôt.....				1161
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 3	Montant retenu 3	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				336
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 336
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				825
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				825
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :				- 895
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....				- 70

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

70

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

51976

Revenus exonérés

Heures supplémentaires.....

Déclarées
Nettes

Déclar. 1

1109
1109

Heures supplémentaires.....

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1

16062

Déclar. 2

16062

Cotisations prises en compte pour 2021.....

2193

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

3973

3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

+ 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 1921

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 14060

= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401